

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche* lors de la Commission Permanente du 6 mars 2017 :

200 € au profit du collège Joseph Durand au titre de l'organisation de sorties scolaires dédiées au patrimoine ardéchois,

630 € répartis en faveur du collège Joseph Durand et du collège de la montagne ardéchoise, au titre de l'aide pour les déplacements des collégiens au Forum des Métiers du Bassin de l'Ardèche méridionale,

3 000 € en faveur du SIVOM HVL de Mazan l'abbaye au titre de la politique de l'eau pour une étude destinée à substituer une ressource d'eau potable sur Mazan l'Abbaye,

9 440 € en faveur de l'association touristique et sportive du Lac d'Issarlès au titre de l'appel à projet « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », pour l'aménagement d'un ponton flottant et l'acquisition de matériels adaptés aux personnes à mobilité réduite au Lac d'Issarlès,

** Depuis le 1^{er} janvier 2017, le canton de Thueyts change de dénomination et devient le canton de la Haute-Ardèche.*